

<p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018</p>

Convocations adressées à chaque membre du Conseil Municipal le 19 septembre 2018, à l'effet de se réunir en mairie de FONTOY en séance ordinaire le mercredi 26 septembre 2018 à 20 heures, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2018
- SEBL – Compte rendu d'activité 2017
- MATEC – Convention - Assistance technique à Maître d'ouvrage
- Rue du Haut-Pont – APS – Demande de subvention
- Le Pogin – Cession de terrain
- Cession immeuble 178c, rue de Metz – Autorisation
- Subvention – Façade
- Centre de Gestion – Médiation sociale
- Location de logements et de garages
- Assurance – Cyber risque
- Droit local – Motion
- Assainissement – Autorisation d'ester en justice
- Gestion du Répertoire Electoral Unique – Information
- Gendarmerie – Information
- Eoliennes - Information
- Divers

Présents : MM. BOGUET - WEIS - ZELLER - SAIVE - MAOUCHI - SOURSAC - GARRIGA
Mmes PEIFFER - MAAS - DIEUDONNE - TAN - SEBASTIANI - THOMAS-JAMINET
BLACH - CHAMBON - MENNEL - CAMOZZI

Absents excusés : MM. PETRUZZI - BALSAMO - REMY - MOUSEL
Mmes HERRMANN - REMOND

Procuration de Mme HERRMANN à Mme BLACH
Procuration de Mme REMOND à Mme CAMOZZI
Procuration de M. PETRUZZI à M. ZELLER
Procuration de M. BALSAMO à Mme PEIFFER
Procuration de M. REMY à M. WEIS
Procuration de M. MOUSEL à Mme MENNEL

Madame DIEUDONNE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° 113 - Approbation de la séance du 27 juillet 2018

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
- approuve le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2018, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2018
- Immeuble – Cession
- Rue du Haut-Pont – Autorisation de procédure et Fonds de concours
- CAPDFT – Compétence Petite Enfance – Extension
- CAPDFT – Règlement Général Européen de Protection des Données
- CAPDFT – Groupement de commandes
- Terrain – Cession
- Terrain – Acquisition
- Occupation du domaine public – Convention
- Location de logements – Contrats
- S.M.I.V.U. – Fourrière du Joli Bois – Adhésion
- Cimetière communal – Reprise d'une concession
- Fête Nationale – Subventions exceptionnelles
- Informations diverses
- Divers

N° 114 - SEBL – Compte-rendu d'activité 2017 – Le Pogin

Le Maire rappelle l'intervention de Monsieur THULLIER, concernant la présentation, hors conseil, du compte-rendu d'activité 2017 sur le Pogin.

Il fait part de sa satisfaction sur ce dossier qui montre que le Pogin était une nécessité pour la ville.

Il indique que ce quartier est d'une grande qualité environnementale et qu'il est très prisé par les futurs acquéreurs, compte-tenu de son attractivité et de sa situation économique.

Il souhaite que l'on porte une réflexion sur les futurs prix de vente des terrains.

Il précise qu'il faudra également réfléchir sur la réalisation des équipements publics.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
- approuve le CRAC 2017 – Le Pogin, présenté par la SEBL.

N° 115 - MATEC – Convention Technique à Maître d'Ouvrage – Rue du Haut-Pont

Le Maire indique que, dans le cadre de la réalisation des plans et des demandes de subventions aux différents organismes extérieurs, il y a lieu de l'autoriser à signer une convention avec MATEC pour l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, pour l'aménagement de la rue du Haut-Pont.

Le coût est de 3 220 € HT, soit 3 864 € TTC.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise le Maire à signer la convention avec MATEC, concernant l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage

Coût : 3 220 € HHT – 3 864 € TTC.

N° 116 - Rue du Haut-Pont – Demandes de subventions

Le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de la rue du Haut-Pont, il y a lieu d'autoriser le Maire à solliciter le maximum de subventions auprès :

- du Conseil Départemental, dans le cadre du programme AMITER
- du Conseil Départemental, dans le cadre des amendes de police
- de l'Etat
- de la Région.
- du SISCODIPE

Le coût estimatif des travaux est de l'ordre de 530 000 € HT.

Il précise que dans le cadre du déclassement de cette voie, le Conseil Départemental participe à raison de 23 700 € pour la voirie.

Il rappelle que le dossier reviendra devant le Conseil Municipal pour le choix du Maître d'ouvrage, des entreprises et de l'attribution des subventions.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'avant-projet d'aménagement de la rue du Haut-Pont qui s'élève à 530 000 € HT
- accepte le plan de financement qui s'équilibre par subventions, prêt et fonds libres
- sollicite les subventions :
 - * du Conseil Départemental, dans le cadre du programme AMITER
 - * du Conseil Départemental, dans le cadre des amendes de police
 - * de l'Etat
 - * de la Région.
 - * du SISCODIPE

N° 117 - Le Pogin – Cession de terrains

Le Maire indique que nous avons été sollicités par Monsieur Gaëtan ALVAREZ, qui souhaite acquérir les terrains à l'arrière de sa propriété, en l'occurrence, les parcelles cadastrées section 10 n° 207/35 et 208/35, d'une superficie totale de 124 m² et 162 m².

Cette cession a pour but de permettre à l'intéressé, de réaliser l'entretien de ces terrains, sachant qu'il ne pourra y avoir aucune construction.

La commission des finances propose de céder les terrains à 17 € le m² HT, ce qui fait une recette estimée à 4 862 €.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise la cession des parcelles cadastrées section 10 n° 207/35 et 208/35 d'une superficie respective de 124 m² et 162 m², au prix de 17 € HT le m², frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents y afférents.

N° 118 - Convention d'occupation et cession de l'immeuble 178C, rue de Metz

Le Maire indique que le logement 178C, rue de Metz, est libre depuis le décès de la locataire.

Il s'agit d'un logement qui, s'il devait être loué de façon durable, nécessite d'importants travaux de rénovation.

Par contre, il peut servir dans un délai limité à rendre service à des habitants qui vont construire au Pogin.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer une convention d'occupation du logement avec Monsieur et Madame Renzo ECCLI demeurant 47, rue Jean Burger
Durée : du 1^{er} décembre 2018 au 31 août 2019.
Indemnité mensuelle : 450 €, charges locatives en supplément.
- autorise le Maire à engager la procédure de cession de cet appartement, à l'issue de cette occupation.

N° 119 - Façades – Subvention

Après avoir pris acte de l'avis favorable de la Cellule d'Urbanisme au versement d'une subvention, après contrôle des travaux et présentation de factures, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de verser une subvention de 534 € au profit de Madame Carmen REINERT demeurant 30, rue des Roses, pour le ravalement de la façade de sa propriété.

N° 120 - Centre de Gestion – Médiation sociale

Retiré

N° 121 - Location de logement et garage

Sans objet

N° 122 - Assurance Cyber risque

Retiré

N° 123 - Droit local - Pétition

Le Maire indique que l'association Alsace-Moselle a lancé une pétition (<https://www.change.org/p/députés-et-sénateurs-de-la-moselle-pour-une-garantie-constitutionnelle-du-droit-local-alsacien-mosellan>) appelant l'ensemble des parlementaires d'Alsace et de Moselle à soutenir une proposition de garantie constitutionnelle en faveur du droit local alsacien-mosellan dans le cadre de la prochaine réforme constitutionnelle prévue par le gouvernement.

Il s'agit notamment de lever les obstacles juridiques mis en évidence par la jurisprudence SOMODIA du Conseil constitutionnel et d'assurer un développement cohérent du droit local, tout en conservant l'esprit qui a prévalu à son maintien en droit français lors de la réintégration de l'Alsace-Moselle à la France en 1918.

Le Maire invite le conseil municipal à signer cette pétition et à apporter ainsi son soutien à un corpus de règles au service des justiciables, des entreprises et des associations qui a fait ses preuves et auquel nombre d'habitants de nos trois départements demeurent attachés.

Il propose au conseil municipal de lui donner l'autorisation de la signer.

Le Maire rappelle que le Droit Local date de l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par l'emprise germanique.

Ce Droit Local contrarie un certain nombre de personnes qui souhaitent qu'il disparaisse.

Le Droit Local apporte, entre autres, de nombreux avantages tels que :

- la désignation des notaires
- la sécurité sociale
- la reconnaissance des cultes catholiques, protestants et juifs avec rémunérations des officiers des cultes, la gestion des immeubles par les collectivités et la gestion interne par le Conseil de Fabrique
- la chasse.

Il est attaché au Droit Local et estime que cette association qui s'est créée est indispensable à la défense du Droit Local.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise le Maire à signer la pétition mise en ligne par l'Association Alsace-Moselle, pour défendre le Droit Local.

N° 124 - Assainissement – Autorisation d'ester en justice

Le Maire rappelle que la ville est confrontée à un problème récurrent sur la Fensch, en particulier aux Cottages de la Vallée.

Ce problème qui survient par gros temps de pluie, provoque des débordements au niveau des déversoirs d'orages, avec rejet de lingettes et autres déchets organiques dans le ruisseau.

Il précise qu'il comprend le climat tendu des riverains face à cette situation.

Il est intervenu auprès du SEAFF et de la CAPDFT.

Il y a eu plusieurs réunions et il n'y a toujours aucune solution pour régler cette situation, les 2 collectivités se rejetant la responsabilité.

De ce fait, il indique qu'il les a prévenus par lettre que, s'il n'y a pas de règlement de ce dossier rapidement, il portera plainte auprès du Procureur pour pollution.

Il indique également qu'une association de défense de la Fensch est en cours de création. Il soutiendra clairement ces habitants qui sont victimes de la pollution.

Il précise que notre assurance protection juridique a donné son accord pour l'assister dans cette opération.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise le Maire à ester en justice, pour défendre les intérêts de la collectivité, face au SEAFF et à la CAPDFT.

N° 125 - Gestion du Répertoire Electoral Unique – Information

Monsieur WEIS indique que dans le cadre de la réforme de la Gestion des listes électorales, la commission administrative actuelle est supprimée au 1^{er} janvier 2019 et remplacée par une commission de contrôle.

Cette commission sera composée, pour les communes de 1 000 habitants et plus, de 5 conseillers municipaux dont :

- 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de siège, pris dans l'ordre du tableau
- 2 conseillers appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège, pris dans l'ordre du tableau.

Le Maire et les adjoints ne peuvent y siéger.

La désignation se fera dans l'ordre du tableau du conseil municipal, par liste.

A cet effet, les conseillers municipaux figurant sur le tableau du conseil municipal, classés par priorité d'âge (du plus ancien au plus jeune), et par date d'arrivée au conseil municipal sont contactés dans l'ordre suivant :

Liste d'entente communale

- M. Lucien REMY
- M. Louis SAIVE
- Mme Betty MAAS

Liste FONTOY autrement

- M. David MOUSEL
- Mme Delphine REMOND

En cas de refus, ce sera au suivant de liste.

Le conseil municipal prend acte de ces nouvelles dispositions.

N° 126 - Gendarmerie – Information

Le Maire indique qu'un nouveau commandant de la COB d'AUDUN LE TICHE a été nommé, en l'occurrence le Lieutenant MAILLIET.

Monsieur WEIS indique qu'il y a un nouveau référent Participation Citoyenne (voisins vigilants), en l'occurrence l'Adjudant GONNELLY de la Brigade d'OTTANGE

A cet effet, une réunion sera organisée le 30 octobre 2018 à 20 heures à la salle des Fêtes, afin de donner une information complète aux habitants et, en particulier aux 212 foyers inscrits à Voisins Vigilants.

Il insiste sur le fait qu'il faut développer ce système à FONTOY.

N° 127 - Eoliennes – Information

Le Maire indique que nous avons été saisis par la société VSB, concernant une pré-étude de projet éolien sur le territoire de la commune.

Les zones potentielles se situent sur 2 secteurs :

- Raidebusch – Longues raies – Peffin
- Le Castel

suivant dossier remis à chaque conseiller municipal.

Le Maire précise qu'il a demandé à la Cellule d'Urbanisme d'étudier ce dossier.

La société VSB sera reçue prochainement en Mairie.

Monsieur WEIS indique que l'énergie éolienne se développe dans notre secteur.

Le Maire précise que cela peut être un apport financier pour la ville, surtout si l'on privilégie l'option terrain communal.

Cela peut être une nouvelle ressource pour la ville, mais c'est le conseil municipal qui décidera après les procédures et enquêtes publiques qui en découlent.

N° 128 - Location d'un terrain - Convention

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine privé communal à l'arrière du 154, rue Jean Burger avec Monsieur POLETTI Christophe, à compter du 1^{er} octobre 2018. Location annuelle : 30 €.

N° 129 - Divers

Monsieur ZELLER fait le point sur la rentrée scolaire 2018 / 2019. Il indique qu'il aurait pu dire que la rentrée a été difficile

En fait, il n'y a pas eu de problème concernant cette rentrée scolaire, ni dans les écoles maternelles, par davantage à l'école du Centre.

Il indique qu'il a fait le tour des écoles.

Les professeurs étaient présents, ATSEM, AVS

La pré-rentrée des enseignants a permis à la commission scolaire d'effectuer une dernière mise au point des dernières demandes des enseignants.

Durant les vacances, divers travaux ont été effectués, ainsi que l'apport de matériel (chaises, tables).

Lors du pot de rentrée, il a été remis 2 tablettes à l'école les Lilas.

Pour mémoire, l'an dernier, 2 tablettes avaient été remises à l'école les Platanes.

D'un point de vue effectif, il rappelle que la répartition des enfants de 3 ans dans les écoles maternelle est faite par la commission scolaire, à l'aide d'un questionnaire qui est remis aux parents. On y apporte quelques modifications au cours des vacances, en fonction d'inscriptions tardives et en fonction de certaines demandes particulières.

Les effectifs 2018/2019 sont en baisse.

Ecole maternelle les Lilas : 48

Ecole maternelle les Platanes : 51, alors que l'on atteignait 60 enfants aux Platanes »
l'année dernière

Ecole du Centre : 182.

Il faut savoir que dorénavant les élèves ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) sont intégrés dans les classes dites « normales » et donc comptabilisés avec l'effectif.

Plusieurs problèmes ont été évoqués par Madame TRONCHIN, reçue Lundi avec Monsieur WEIS :

- perte d'élèves
- parents démobilisés.

Si l'on divise 182 élèves par 8 classes, on obtient 22,5 élèves par classe.

En sachant qu'à la rentrée prochaine 35 élèves quitteront l'école du Centre pour le collège et que 35 élèves de dernière section de maternelle entreront, les effectifs seront sensiblement les mêmes pour la rentrée 2019/2020.

L'inspectrice ne fera pas de cadeau à la rentrée prochaine et décidera la fermeture d'une classe.

Monsieur WEIS rappelle qu'en termes d'équipements scolaires et face à l'évolution du Pogin, il reste 2 salles libres (voir 3) à l'école du Centre et 1 aux Platanes, ce qui permettra d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Madame DIEUDONNE évoque la commande des rideaux à l'école du Centre.

Monsieur WEIS lui indique que la commande est en cours, car on a reçu seulement les accords de subvention, et uniquement au titre de la DETR.

DELIBERATIONS DU 26 SEPTEMBRE 2018

- N° 113 - Approbation de la séance du 27 juillet 2018
- N° 114 - SEBL – Compte-rendu d’activité 2017 – Le Pogin
- N° 115 - MATEC – Convention Technique à Maître d’Ouvrage – Rue du Haut-Pont
- N° 116 - Rue du Haut-Pont – Demande de subvention
- N° 117 - Le Pogin – Cession de terrains
- N° 118 - Convention d’occupation et cession de l’immeuble 178C, rue de Metz
- N° 119 - Façades - Subvention
- N° 120 - Centre de Gestion – Médiation sociale
- N° 121 - Location de logement et garage
- N° 122 - Assurance Cyber risque
- N° 123 - Droit local – Pétition
- N° 124 - Assainissement – Autorisation d’ester en justice
- N° 125 - Gestion du Répertoire Electoral Unique - Information
- N° 126 - Gendarmerie - Information
- N° 127 - Eoliennes - Information
- N° 128 - Location d’un terrain - Convention
- N° 129 - Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

BOGUET Henri

WEIS Mathieu

ZELLER Roland

MAOUCHI Fatah

PEIFFER Anne-Marie

SAIVE Louis

MAAS Béatrice

SOURSAC Guy

THOMAS-JAMINET Sylvie

SEBASTIANI Valérie

GARRIGA Cyrille

TAN Mehrican

CHAMBON Stéphanie

DIEUDONNE Christelle

BLACH Aurélie

CAMOZZI Eveline

MENNEL Astrid